

Réf. : 2020-DEEP-18

**Division des Etablissements
d'Enseignement Privés**

Anne BERNUSSOU, Cheffe de division

**Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue**

Emmanuel DIDIER, DAFPIC

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

DSDEN	ESPE
Circonscriptions	CIO
78	CNED
91	CREPS
92	CROUS
95	DDCS
Inspection 2nd degré	78
Divisions et Services, CT et CM	91
	92
	95
Lycées	95
78	DRONISEP
91	INS HEA
92	INJEP
95	SIEC
Collèges	UNSS
78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
91	
92	
95	91
Écoles	92
78	95
91	Représentants des Personnels, 2 nd degré
92	
95	
Écoles privées	Associations de parents d'élèves académiques
Collèges privés	78
A Lycées privés	91
MELH	92
LYCEE MILITAIRE	95
EREA	Autres : Directions diocésaines, Fédération Laïque, FSJU, Région IdF
ERPD	

Le présent document comporte :

Circulaire 4 p
Annexe 6 p
Total 10 p

DATE LIMITE SAISIE SOFA

10 juillet 2020

Versailles, le 9 juin 2020

La Rectrice de l'Académie de Versailles

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs des Lycées privés sous contrat

s/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs Académiques des Services
Départementaux de l'éducation nationale

**Objet : Orientations académiques pour l'évolution de l'offre de
formation dans les lycées - RS 2021-2022**

L'élaboration de la carte des formations en lycée vise à proposer une offre de formations générales, technologiques et professionnelles équilibrée et complémentaire. Le travail d'adaptation de l'offre de formation professionnelle est mené au sein de la région académique dans le cadre des orientations avec la Région Ile-de-France déclinées dans le contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Une lettre de cadrage cosignée entre la présidente de région et le recteur de région académique fixe les orientations.

Notre ambition académique :

- Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux fluide, et sécurisé vers le diplôme en lui offrant une place dans la voie et la filière choisies,
- Assurer un meilleur accès à l'enseignement supérieur
- Permettre une insertion professionnelle de qualité.
- Construire un maillage cohérent de l'offre de formation au sein des bassins et grâce aux réseaux d'établissements.
- Elargir l'offre de formation des lycées à l'apprentissage tout en participant, en terme d'emploi, aux besoins régionaux des différentes filières.

La période que nous traversons (COVID 19) aura inmanquablement un impact important sur l'économie et l'entrepreneuriat. Notre offre de formation se doit d'être agile et réactive pour accompagner la relance économique et les besoins en compétences de demain par la prise en compte de ce nouveau contexte mondial de pandémie.

Ainsi, nous pourrions participer à la mise en œuvre d'environnements professionnels permettant de travailler différemment, à distance et de manière délocalisée dans de nombreux domaines professionnels.

La crise sanitaire pourrait provoquer également un développement de formations spécifiques dans le secteur sanitaire et social, par exemple.

Tout cela nous amène à repenser les modalités de formations proposées : mixité des parcours (scolaire/apprentissage/formation continue), hybridation des enseignements (part du distanciel/présentiel), digitalisation...



2/10

I – OBJECTIFS ACADEMIQUES rentrée scolaire 2021 et suivantes

Trois axes pour relever les défis d'une poursuite d'étude choisie et une insertion de qualité :

Axe 1 : « Répondre aux enjeux de demain »

- Inscription des projets dans la pluri-annualité pour des ouvertures en 2021, 2022, 2023...
- Ouvrir de nouvelles formations sur les « nouveaux métiers » :
 - La cyber sécurité et la sécurité;
 - Le numérique ;
 - Les évolutions de la « mobilité » (système autonome, nouvelles énergies, drones...);
 - Les métiers du sport (spécialisation ou coloration de nos diplômes en lien avec les JO)

Axe 2 : « Diversifier l'offre »

- Donner la priorité aux actions construites en réseau d'établissements et dans le cadre des Campus des Métiers et Qualifications.
- Elargir les spécialités proposées des baccalauréats technologiques pour offrir un choix plus large aux élèves
- Augmenter le nombre de formations privilégiant la mixité de public
- Ouvrir des formations aux élèves en grande difficulté scolaire et aux élèves en situation de handicap afin de mieux répondre aux enjeux de leur insertion professionnelle...

Axe 3 : « Améliorer l'Insertion »

- Continuer à réduire l'offre en Bac Pro Gestion Administration en proposant des formations plus insérantes,
- Développer des formations complémentaires d'initiatives locales,
- Travailler avec les branches professionnelles à la reconnaissance de la coloration des diplômes en particulier sur les métiers support.

II – LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) de l'académie de Versailles regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue, des entreprises, des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

La région Ile de France ainsi que la Dirrecte sont engagées dans ces dispositifs.

L'académie de Versailles a développé sur son territoire 3 CMQ :

- ✓ le campus Aéronautique et Spatial : conception, fabrication, maintenance 4.0, porté par l'université d'Évry Val d'Essonne,
- ✓ le campus de la conception, construction automobile, porté par l'IUT de Mantes,
- ✓ le campus Patrimoine et Artisanat d'excellence, porté par l'université de Cergy et implanté au sein des Écuries royales du domaine de Versailles. Ce campus est labellisé Campus d'Excellence.

Un 4^{ème} Campus est en construction. Il devrait être implanté à Argenteuil et axé sur le domaine des métiers de la sécurité et de la cybersécurité.



3/10

Éléments centraux de la transformation de la voie professionnelle, ces Campus ont vocation à :

- contribuer activement à la structuration de l'offre de formation de leurs filières au sein de notre académie.
- accompagner les projets des établissements dans le cadre de cette préparation de rentrée dans la voie professionnelle en tant que réseau de partenaires incontournables pour le développement de certains secteurs stratégiques régionaux, voire nationaux,
- accompagner les porteurs de projet par une mise en relation des différentes parties notamment les lycées et les représentants du monde économique, et par une veille sur les besoins en parcours de formation.
- favoriser les parcours modulables et mixtes (scolaire/apprentissage/formation continue) et les liaisons enseignement scolaire/enseignement supérieur, en structurant au sein de leurs réseaux une large gamme de formations professionnelles et technologiques secondaires et supérieures

III – MODALITES DE TRAVAIL

Il est important et nécessaire pour les établissements, avant de déposer un projet, d'analyser différents éléments de contexte en prenant compte les éléments suivants :

- ❖ Les projets des établissements s'inscrivent dans les objectifs régionaux et académiques et en particulier à travers la lettre de cadrage (Académies, Région). Ils prennent en compte les spécificités départementales (annexes 1 à 4 de ce document). L'implantation des formations est équilibrée dans les territoires en fonction des besoins et conformément aux capacités d'accueil des lycées arrêtées par le Conseil Régional d'Ile-de-France.
- ❖ La mise en réseau des lycées favorise la complémentarité de leur offre et évite une concurrence infructueuse entre établissements. Ceci inclut les formations des établissements privés sous contrat et des CFA.
- ❖ La réussite de la mise en œuvre d'un projet de formation nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies : plateaux techniques, équipements, équipes pédagogiques, partenaires professionnels, ...
- ❖ Ces projets s'appuient sur la réflexion et l'expertise de l'ensemble des partenaires mobilisables (équipes éducatives, autres établissements, corps d'inspection...). La DAFPIC vous accompagne dans la construction de vos projets (mise en relation avec monde économique, partenaires locaux, directeurs opérationnels de CMQ...).
- ❖ Un outil d'aide au pilotage a été développé par l'académie de Versailles. Il sera prochainement disponible sur Ariane. Il permet par département/filière/domaine de croiser les vœux des familles, l'offre de formation et la qualité de l'insertion.

Les décisions d'évolution de la carte des formations seront portées à votre connaissance après consultation des instances académiques et régionales. Elles sont analysées avec les services de la Région pour l'étude de leur impact sur les équipements et les infrastructures.



4/10

Je vous remercie du travail que vous allez entreprendre avec vos équipes et au sein des bassins d'éducation pour améliorer notre offre de formation afin de mieux accompagner les élèves vers la qualification et l'insertion.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Signé : Erwan COUBRUN

LISTE DES ANNEXES et PIECE JOINTE

Annexe 1 : *Cadre de la préparation de la RS 2021 dans l'académie*

Annexe 2 : *Diversifier les modalités d'accès au diplôme en développant l'apprentissage en lycée.*

Annexe 3 : *Les besoins en emploi sur le territoire*

Annexe 4 : *Campagne SOFA 2020*

Annexes A et B: *Fiches de demande évolution de structure et moyens complémentaires.*

Pièce jointe : *Guide Utilisateur des Etablissements.*



Cadre de la préparation de la carte des formations 2021

CAP

Le nombre de places en première année de CAP doit permettre d'accueillir le nombre d'élèves attendus. Cela n'interdit nullement de faire évoluer qualitativement et de diversifier l'offre de formation, pour mieux répondre à la demande sociale

BAC PRO

L'offre en seconde professionnelle doit permettre d'accueillir le nombre d'élèves attendus. Il s'agit toutefois de diversifier l'offre de formation pour permettre un réel choix aux élèves.

Les formations qui exploitent mal leur capacité d'accueil ne pourront être maintenues

Formations technologiques

Il demeure nécessaire de ne pas élargir trop fortement l'offre en STMG si l'on veut garder un bon équilibre des séries technologiques.

BTS

Les BTS « métiers » articulés avec les BAC Professionnels doivent trouver en partie leur vivier dans le même établissement.

Les BTS « métiers » qui conservent des places vacantes, alors que certains élèves, dont des bacheliers professionnels, n'ont pu être affectés, ne pourront être maintenus. Certaines sections de BTS, plus fragiles, peuvent être ouvertes à des apprentis afin de répondre à la diversité des publics.

CPGE

L'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) est une compétence ministérielle. Avant d'envisager de proposer toute nouvelle ouverture de structure, il est nécessaire d'améliorer encore le taux d'occupation des classes existantes sur la base des capacités réglementaires (48 élèves par classe).



6/10

Faire de l'apprentissage une voie d'excellence dans toutes les filières, pour tous les niveaux de qualification et pour tous les métiers

La Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la transformation de la voie professionnelle mise en œuvre à la rentrée scolaire 2019 modifient profondément l'organisation de l'apprentissage au sein des établissements scolaires du second degré.

Il s'agit ainsi de rendre l'apprentissage plus attractif pour les jeunes et pour les entreprises.

L'une des conséquences majeures de ces réformes pour notre institution concerne la possibilité donnée à tous les établissements ayant des sections professionnelles d'ouvrir des parcours et/ou des formations en apprentissage tout en sécurisant les transitions entre les deux modalités de formation initiale (scolaire et apprentissage).

De plus, les nouvelles règles de financement des contrats d'apprentissage devraient favoriser le développement de formations en apprentissage par l'intégration d'apprenti au sein des classes sous statut scolaire.

La diversité des expériences menées au sein de l'académie montre que les réponses peuvent être très variées (formations dédiées aux apprentis, parcours mixtes, accueil dans un lycée de publics mixtes scolaires/apprentis, voire de stagiaires de la formation continue), et s'adapter aux différents publics et niveaux de formation.

Dans ce contexte en pleine évolution, une régulation académique de développement de l'apprentissage au sein des lycées est nécessaire afin de maintenir un équilibre de l'offre de formation globale sur tous les territoires.

Pour tout projet de formation en apprentissage, le CFA académique est en capacité d'accompagner les établissements dans leur réflexion et les démarches à mettre en œuvre.

Par ailleurs, les partenariats avec les CFA de branche et d'entreprise sont également possibles dans la mesure où ils renforcent l'identité « métiers » des lycées.



FOCUS LES BESOINS EN EMPLOI SUR LE TERRITOIRE
--

Cinq domaines de métiers en tension sont identifiés au niveau de la région :

7/10

- Construction (notamment travaux gros œuvre) ;
- BTP (second œuvre / conception et étude) ;
- Hôtellerie /restauration ;
- métiers du numérique ;
- Services à la personne et aux collectivités.

Des spécialisations sont par ailleurs attendues dans les métiers du commerce (ex : accessoires et articles de luxe, vendeurs en habillement dans le domaine du sport, e-commerce, techniciens et commerciaux en entreprise). Ces spécialisations de secteurs peuvent se traduire par des colorations dans des formations déjà existantes à l'instar de celles déjà développées avec le Bac Pro Gestion Administration. Le partenariat établi avec la Fédération Française du Bâtiment sur les profils Bac Pro Gestion Administration pourrait être dupliqué avec d'autres branches et d'autres formations afin de favoriser des parcours mixtes assortis de colorations.

Orientations par département :

Yvelines	Essonne	Hauts-Seine	Val d'Oise
-Concentration sur les métiers du tertiaire avec des projets d'emplois plus qualifiés.	- Métiers industriels - Eco -industrie	- Métiers du numérique	- Métiers de la sécurité, cyber sécurité
- Industrie / Métiers du numérique	- BTP	- Métiers du tertiaire avec qualification	- Transport logistique
	- Restauration	- Assurance	- BTP
	- Numérique	- BTP	-Tourisme (qualification accueil et langue)
	- Intentions de recrutement sur le domaine des services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien (Métiers qualifiés)	- Métiers de services autour du transport fluvial	- Numérique / web

Situation des besoins en février 2020 avant la période COVID 19

Pour plus de d'information, vous pouvez contacter les chargés de missions auprès du DAFPIC pour le développement des formations en territoires :

DUPUIS Frédéric – frederic.dupuis@ac-versailles.fr

YACINE Yasmina - yasmina.yacine@ac-versailles.fr

CAMPAGNE SOFA



8/10

I - CALENDRIER

Du 10 juin au 10 juillet 2020 : Ouverture de l'application web « Sofa » pour la campagne 2020 et suivantes.

Septembre-Octobre 2020 : Expertises croisées des propositions émises par les chefs d'établissement.

Mi-Novembre 2020 : Arbitrage de madame la rectrice en concertation avec les Directeurs académiques et information des chefs d'établissement.

Novembre 2020 – Décembre 2020 : Consultation des instances académiques.

Janvier 2021 : Présentation des projets d'évolution de carte des formations au CREFOP.

Février 2021 : Vote de la carte des formations de la région académique par l'assemblée régionale.

Modalités et date de dépôt des dossiers de demandes de modification des structures :

Les demandes d'ouverture ou de fermeture de formation, seront saisies dans l'application SOFA, quel que soit le statut de la formation envisagé, pour la date indiquée ci-dessus. Les projets à moyen terme déposés par les établissements et pré-instruits l'année dernière devront être confirmés pour un arbitrage définitif. Cette confirmation permettra la réactualisation de la mesure proposée (équipements, infrastructures et projet pédagogique).

Les impératifs de concertation entre les services et votre établissement, d'une part, et avec le Conseil Régional, d'autre part, obligent à prévoir une période d'instruction suffisante avant que vos projets soient soumis aux instances académiques dès novembre 2020. Les délais impartis doivent donc être respectés. Les modalités particulières d'instruction des formations du domaine sanitaire et social devront être prises en compte par les établissements.

II - AIDE MÉTHODOLOGIQUE SOFA

La présente annexe a pour but de rappeler les principales règles d'utilisation de SOFA.

L'accès à l'application se fait via le portail d'applications ARENA. Pour mémoire, en bas de l'écran principal, sont rappelés le numéro d'appel¹ et les liens aux messageries (à privilégier) vous permettant de solliciter une assistance technique ou fonctionnelle. Sont accessibles également en cliquant sur « Guides utilisateurs », le guide pratique d'utilisation SOFA à destination des établissements ainsi qu'un fichier Excel répertoriant l'ensemble des codes MEF². De même, il vous est possible d'accéder à tous les documents (circulaire) ou informations utiles (orientations conjointes État-région pour l'adaptation de l'offre initiale).

¹ 01 30 83 43 00

La plate-forme d'assistance CARIINA est ouverte, hors vacances scolaires, de 8h30 à 18h du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h le vendredi et, pendant les vacances scolaires, de 9h00 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

² Module élémentaire de formation.



9/10

DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2020 DE PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2021

Dès l'ouverture et avant toute saisie d'évolution de formations dans SOFA, il vous est demandé de contrôler au préalable les données basculées automatiquement (demandes de créations ou d'évolutions ajournées, suites de suppression ou montées pédagogiques) afin d'éviter tout doublon dans les bases. Il vous appartient également de mettre à jour, à chaque campagne et si nécessaire, le projet global de l'établissement dans le cartouche prévu à cet effet (il est inutile de ressaisir l'offre de formation de l'établissement). Il conviendra d'indiquer obligatoirement toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de votre projet (intitulé précis du diplôme ; option(s) ou champ(s) proposé(s) quand le diplôme le prévoit, CFA porteur de la formation pour les demandes concernant l'apprentissage....), ainsi que toutes les informations nécessaires à la programmation des équipements, des locaux, et des besoins en travaux, qu'il s'agit de préciser en regard de vos propositions, en évaluant impérativement les besoins générés par les montées pédagogiques pour l'ensemble du cursus de formation demandée.

Ces éléments sont indissociables de l'instruction du dossier menée en partenariat avec le Conseil Régional. En leur absence, l'évolution des formations d'un établissement peut être reportée ou remise en cause. Tous les dossiers feront l'objet d'une étude attentive conjointe des services du Rectorat et de la Région sur les potentiels en locaux et équipements, ainsi que sur les besoins nouveaux induits par vos demandes. A cette fin, l'application SOFA vous permet plus précisément d'indiquer vos besoins en équipements et de développer vos demandes de travaux.

Pour chaque demande, une fois la saisie jugée complète, pensez à bien la « soumettre » afin de permettre son instruction par les services académiques.

Enfin, à l'issue de l'ensemble de vos saisies, il vous est conseillé d'extraire les données (en cliquant sur le lien Excel situé après « Exporter en : » lorsque le mode d'affichage de l'ensemble de vos demandes a été sélectionné) et d'en conserver une copie.

RÈGLES GÉNÉRALES

Il est précisé que SOFA a vocation à n'être utilisé que pour l'évolution de l'offre de formations. Il ne s'agit en aucun cas de saisir l'exhaustivité des structures pédagogiques qui existeraient au sein de votre établissement aux rentrées N+1 et suivantes. De même, les simples rénovations de diplômes (remplacement de 1 pour 1) ne doivent pas y figurer.

En revanche, doivent être intégrées :

- les rénovations de diplômes qui entraînent une refonte de la carte des formations ;
- les rénovations pour lesquels un diplôme est remplacé par plusieurs diplômes ;
- les rénovations pour lesquelles plusieurs diplômes fusionnent en un seul

CAS PARTICULIERS

Cursus mixtes : formations dont la/les première(s) année(s) est/sont sous statut scolaire et la/les dernière(s) année(s) est/sont sous statut d'apprentissage. Il convient bien de tracer la première année en statut scolaire et les années suivantes en statut apprentissage en précisant qu'il s'agit d'une montée pédagogique. Les différentes années retracées devront être groupées afin de pouvoir clairement identifier le parcours mixte.

Attention

Sections européennes : l'évolution de ces structures sera précisée dans une circulaire spécifique. Les évolutions liées aux sections européennes de la voie professionnelle ne doivent pas faire l'objet d'une saisie sur l'application SOFA.

GLOSSAIRE

Capacité d'accueil : la capacité d'accueil à saisir dans SOFA est le nombre d'élèves par division pouvant être accueillis. Elle doit être conforme aux critères d'harmonisation académique. Elle peut, au besoin, être modulée en raison de contraintes physiques.



10/10

Divisions (nombre de) : la division ou « classe » désigne la structure pédagogique qui accueille les élèves dans la même formation pour y recevoir l'ensemble des enseignements de tronc communs.

Évolutions (types d') :

- **en ouverture :**
 - **création ex-nihilo d'une division :** cas où la formation n'existe pas encore dans votre établissement ;
 - **augmentation du nombre de divisions :** ajout d'au moins une division pour une formation déjà existante dans votre établissement. Dans SOFA, c'est le nombre de divisions supplémentaires qui est saisi et non le nombre total ;
 - **augmentation de capacité de la division :** augmentation de la capacité d'accueil physique d'une division pour une formation déjà existante dans votre établissement. Dans SOFA, c'est la capacité supplémentaire qui est saisi et non la capacité finale ;

Remarque :

Montée pédagogique : Il s'agit de la conséquence d'une évolution décidée initialement pour la 1^{re} année d'une formation. Cette nature d'évolution doit être sélectionnée pour la 2^e ou la 3^e année après création, augmentation du nombre de divisions ou augmentation de capacité de division effectuée en 1^{re} année. Par ailleurs, lors d'une création de formation, il est conseillé d'anticiper dans SOFA le projet de montée pédagogique de façon précise dans les deux cas suivants :

- si des travaux seront nécessaires pour la mise en place des 2^e et/ou 3^e années ;
 - s'il est prévu des spécificités à la suite de scolarité (exemples : options en 2^e année, cursus mixte, capacité différente en 2^e année).
- **en fermeture :**
 - **suppression d'une formation :** la formation n'existera plus dans votre établissement. Lorsqu'il s'agit de la conséquence d'une évolution décidée pour la 1^{re} année d'une formation, il convient de sélectionner « suite de suppression » ;
 - **réduction du nombre de divisions :** cas où il existe au sein de votre établissement plusieurs divisions pour une formation considérée et pour laquelle vous souhaitez la suppression d'au moins l'une d'entre elles. La formation sera maintenue avec le nombre de divisions restant. Dans SOFA, c'est le nombre de divisions supprimées qui est saisi et non le nombre final ;
 - **réduction de la capacité de la division :** réduction de la capacité d'accueil physique d'une division pour une formation déjà existante dans votre établissement. Dans SOFA, c'est la baisse de capacité qui est saisi et non la capacité finale.

MNEMEF : sa codification obéit aux règles suivantes : le 1^{er} chiffre représente l'année de la formation, les lettres retracent le type de formation et le dernier chiffre représente le nombre d'années prévues pour l'ensemble de la formation préparant au diplôme.

Exemples :

- 1CAP1 PEINTURE EN CARROSSERIE : ce code MEF retrace la 1^{re} année du CAP « Peinture en carrosserie » se déroulant en 1 an ;
- 1CAP2 AGENT DE SECURITE : ce code MEF retrace la 1^{re} année de CAP « Agent de sécurité » se déroulant en 2 ans ;
- 2CAP2 AGENT DE SECURITE : ce code MEF retrace la 2^e année de CAP « Agent de sécurité » se déroulant en 2 ans ;

Cas particulier du Bac Pro :

- Pour la 1^{re} année de formation, le code MEF débute par : 2NDPRO (2NDPRE dans le cas de sections européennes),
- Pour la 2^e année de formation, le code MEF débute par : 1ERPRO (1ERPRE dans le cas de sections européennes),
- Pour la 3^e année de formation, le code MEF débute par : TLEPRO (TLEPRE dans le cas de sections européennes).